



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les 31 mars, 1^{er} et 4 avril, la restauration scolaire du lycée Amiral de Grasse a été fermée, mettant hors de l'établissement plus de 700 élèves, sans égard ni pour les solutions concernant leur repas, ni pour leur sécurité.

Dans la presse, la Région de M. Muselier explique cet arrêt par une grève de la CGT et la situation sanitaire. Or, la réalité est toute autre.

Les absences des personnels le 31 MARS étaient bien liées à un mouvement de grève important à l'initiative de la CGT. Mais la situation sanitaire ne saurait à elle seule expliquer les absences des jours suivants.

C'est bien surtout la dégradation des conditions de travail des personnels agents de région à l'Amiral de Grasse qui est en cause. Cette situation est signalée par les représentants des personnels auprès des services RH de la Région, lors du CHSCT Région, mais aussi auprès des diverses directions de cet établissement qui se sont succédées. Les solutions proposées, insuffisantes et non pérennes, n'ont, à ce jour, pas mis un terme aux souffrances de certains personnels.

L'absence de prise en compte de leurs doléances et les souffrances accumulées au travail ont conduit une partie des personnels à l'arrêt, alors que les personnels encore en activité subissent quant à elles et eux, de fait, une charge supplémentaire de travail imposée qu'ils et elles ne peuvent tenir.

Une telle dégradation de la situation des personnels au sein d'un établissement, impactant de manière durable et visible son fonctionnement, doit être prise en compte, et mérite une autre réponse que celle donnée dans la presse.

C'est pourquoi nos organisations syndicales CGT Région PACA, CGT Éduc'Action de l'académie de NICE, la FCPE 06 ainsi que les sections SNES et CGT Éduc'Action de l'Amiral de Grasse demandent qu'une enquête soit menée conjointement par la Région PACA et le Rectorat de l'Académie de Nice sur le contexte de travail des agent·es du lycée Amiral de Grasse. Nous demandons à ce que ces personnels soient enfin entendus par des services compétents et qu'un contexte pérenne et normal de travail soit enfin mis en œuvre tant sur le plan technique que managérial, permettant d'assurer des missions indispensables à la qualité de l'accueil des élèves au sein de l'établissement et à la continuité du service public.